

Règlement coupe Raiffeisen 2023

1. Généralités

- La coupe Raiffeisen est une compétition ouverte à tous les athlètes des catégories U11 à U16 membres d'un club de Ski-Romand.
- La coupe Raiffeisen est un classement général des courses organisées sous l'égide de l'Association Ski-Romand.
- Les courses comptant pour la coupe Raiffeisen sont indiquées en début de saison sur le site KWO – Swiss-ski.
- Le nombre de courses total peut varier en fonction des conditions d'enneigement et météorologique ainsi que du nombre d'organisateur.
- Les courses U11 se courent toujours en 1 manche
- Les courses U12/U14/U16 se courent en 1 ou 2 manches en fonction de la décision prise lors de l'établissement du calendrier. La décision peut être modifiée en tout temps par Ski-Romand en fonction des besoins, des conditions météorologiques, de piste ou de neige.
- Les championnats Romand minimes se courent en deux manches par catégorie d'âge.
- Les championnats Romand OJ se courent en deux manches par catégorie d'âge. Si la situation l'exige, il est possible que deux courses d'une manche aient lieu et que le titre soit attribué au cumul des deux courses.
- Le départ des courses minimes est fixé au plus tôt à 10h30 afin de favoriser le ski libre avant la course. L'horaire des courses OJ est fixé par l'organisateur en fonction de ses spécificités et du nombre d'inscrits. L'organisateur favorise cependant un horaire adéquat afin de permettre aux plus petits dossards un échauffement en ski libre avant la course.
- Les courses sont régies par le règlement alpin de Swiss-Ski.

2. Obtention des points de la coupe Raiffeisen

- Les points sont attribués en fonction du rang obtenu selon la table du point 2.b.
- Tableau des points :

| Rang | Points | Rang | Points | Rang | Points |
|---|--------|------|--------|------|--------|
| 1 | 100 | 11 | 24 | 21 | 10 |
| 2 | 80 | 12 | 22 | 22 | 9 |
| 3 | 60 | 13 | 20 | 23 | 8 |
| 4 | 50 | 14 | 18 | 24 | 7 |
| 5 | 45 | 15 | 16 | 25 | 6 |
| 6 | 40 | 16 | 15 | 26 | 5 |
| 7 | 36 | 17 | 14 | 27 | 4 |
| 8 | 32 | 18 | 13 | 28 | 3 |
| 9 | 29 | 19 | 12 | 29 | 2 |
| 10 | 26 | 20 | 11 | 30 | 1 |
| Dès le 31 ^{ème} rang, aucun point n'est attribué | | | | | |

- Les athlètes « hors SROM » classés dans une coupe Raiffeisen Ski-Romand n'obtiennent pas de points.

3. Catégories

- Pour les OJ les catégories se réfèrent au règlement Swiss-Ski, soit U12/U14/U16 respectivement filles et garçons.
- Pour les minimes les catégories sont définies de la manière suivante : 2012/2013/2014-15 respectivement filles et garçons.
- Aucun athlète plus jeune ne sera autorisé à s'inscrire et/ou à courir.

4. Classement final

- Le classement final est établi sur la base des x meilleurs résultats de chaque athlète.
- Le nombre de résultats pris en compte dépend du nombre de courses ayant eu lieu.
- Le 60% du nombre total des courses ayant eu lieu est pris en compte pour le calcul des meilleurs résultats : *Exemple : 10 courses ont eu lieu, 6 seront pris en compte, on prend donc les 6 meilleurs résultats parmi les 10 courses (arrondi au-dessus).* Au minimum 4 courses sont prises en compte.
- En cas d'égalité, la confrontation directe est prise en compte pour départager les athlètes, si l'égalité persiste ce sera au nombre de 1^{ère} place, et ensuite 2^{ème}, ...

5. Remise des prix lors des courses

- Sur chaque course, les 10 meilleurs athlètes au minimum de chaque catégorie sont appelés lors des résultats.
- Au minimum les 5 meilleurs de chaque catégorie sont récompensés par l'organisateur.
- Lorsque deux courses sont courues dans la même journée, l'organisateur prévoit des prix pour les deux courses et non au cumule des deux.
- L'organisateur est libre du choix des prix, de leur valeur et assure lui-même les lots.
- Ski-Romand fournit les médailles pour les championnats romands.

6. Remise des prix classement général

- Pour les catégories U14 les 10 premiers sont récompensés par Ski-Romand lors de l'AG.
- Pour les catégories U11, U12 et U16 les 5 premiers sont récompensés par Ski-Romand lors de l'AG.
- Tous les athlètes figurant dans les critères des points 6.a. et 6.b. sont invités à la remise des prix qui a lieu lors de l'assemblée générale de Ski-Romand.

7. Modifications

- Ce document peut être soumis à des modifications en tout temps.